

## SAINT-PARDOUX-SOUTIERS - MAZIÈRES-EN-GÂTINE

## « Conserver les 161 places »

Un projet de réhabilitation de la résidence des Deux-Châteaux, qui compte deux Ehpad, est à l'étude. Seule certitude : les 161 places seront conservées.

À l'arrivée en mai dernier de Jean-Roger Hermant, nouveau directeur de l'Ehpad la résidence des Deux-Châteaux, un état des lieux laissait apparaître un certain nombre de problèmes notamment dans la question de la vétusté. S'y ajoutaient les difficultés pour maintenir l'équilibre financier d'un établissement qui ne correspond plus aux besoins actuels. Un projet de réhabilitation avec plusieurs options a été proposé par le nouveau directeur.

#### Quel est l'avenir de la résidence des Deux-Châteaux ?

Jean-Roger Hermant : « On a fait une étude démographique pour connaître le besoin des personnes âgées du territoire : elles sont bien présentes et vont l'être encore plus demain. »

#### Quel projet découle de ce constat ?

« Le 17 décembre dernier, le conseil d'administration a validé l'option de garder les 161 places de la résidence des Deux-Châteaux, qui comprend l'Ehpad de Château-Bourdin et l'Ehpad de Mazières. Ce conseil d'administration a travaillé sur trois hypothèses. La première, c'est de maintenir les deux sites, mais en développant une diversification de l'offre. La deuxième, ne garder que le site de Château-Bourdin. Et la troisième, garder uniquement le site de Mazières. La décision devrait être prise en février-mars ».

#### Et si on part sur la troisième hypothèse ?

« Cela voudrait dire des travaux de construction et d'extension de l'Ehpad pour accueillir les 161 places sur le même site. Et que l'on ferme l'Ehpad de Château-Bourdin. On aurait donc 161 places avec toujours l'Ehpad classique mais avec la création d'unités protégées pour des personnes atteintes de pathologie de type Alzheimer ou maladie apparentée, ainsi qu'une unité pour personnes handicapées vieillissantes. Développer l'hébergement tempo-



Jean-Roger Hermant, directeur de l'Ehpad la résidence des Deux-Châteaux.

PHOTO : CO

raire et l'hébergement temporaire sortie d'hospitalisation, en plus du Pôle d'activités et de soins adaptés que nous avons déjà et l'espace snoezelen, un espace d'accompagnement des personnes atteintes de troubles neurodégénératifs. »

#### Qui va prendre en main ce projet ?

« C'est l'équipe d'encadrement, dont moi, mais pas que moi, le directeur adjoint, la coordinatrice des soins, la cadre de vie sociale, la psychologue. On va retravailler sur la rédaction d'un nouveau projet d'établissement pour les cinq ans à venir, dans lequel il y aura, je l'espère, des résidents, des membres de familles, des membres du conseil d'administration, et de représentants du personnel. »

#### Quel est l'autre projet de la résidence des Deux-Châteaux ?

« Ce projet concerne le SIAD, Service de soins infirmiers d'aide à domicile. Aujourd'hui, on fournit la partie soins. On a déposé un dossier dans

l'objectif d'intervenir aussi sur la partie aide : aides ménagères, aide aux repas, aux courses... La partie soins, c'est l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne, l'aide à la toilette, les soins infirmiers, ce que nous faisons déjà.

« Aujourd'hui, le SIAD intervient déjà dans les trois ex-cantons, Mazières, Secondigny et Ménigoute. Demain, la demande, c'est qu'on intervienne sur la partie soins et aide sur deux cantons, Ménigoute et Mazières. Notre proposition, c'est que le Centre intercommunal d'action sociale du Pays de Gâtine (CIAS) de Parthenay puisse prendre en plus de son secteur l'ex-canton de Secondigny, et en contrepartie de cette zone qu'on lui donne sur la partie soins. Lui nous donne son habilitation sur la partie aide du secteur de Ménigoute, pour qu'on puisse avoir à la fois l'aide et le soin. Les demandes de transferts et d'autorisations devraient être prises d'ici le 30 juin. »